



## Club Canin de Saint Sulpice IPAC-81

Identification SCC : 81-3788 — SIRET : 508 132 354 00012

Correspondance :

Internet : <http://ipac81.fr> — email : [info@ipac81.fr](mailto:info@ipac81.fr)

Saint-Sulpice, le 8 Aout 2016

### **Mesdames, Messieurs les Présidents et Amis agilitistes,**

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre prochain concours d'agility qui se tiendra à St Sulpice le **samedi 08 Octobre 2016**.

**Priorité aux concurrents 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.**

**Les quotas par club seront appliqués, merci de donner un ordre de priorité.**

<b>Juge</b>	<b>Régis DIMEUR</b>
<b>Lieu</b>	Stade de la Messale, Saint Sulpice (à côté de la gare SNCF) - GPS : 43,774386°N 1,682035°E
<b>Remise des dossards</b>	<b>10h30</b>
<b>Début des épreuves</b>	<b>11 h</b>
<b>Terrain</b>	Herbeux
<b>Concurrents</b>	50 seniors et 4 jeunes conducteurs
<b>Epreuves</b>	Classiques
<b>Inscriptions &amp; Règlement</b>	<b>En ligne</b> <b>13€ par chien + 0,28 € de frais par paiement CB</b> <b>Gratuit pour les espoirs</b> <b>ou par Chèque à l'ordre de IPAC 81</b>
<b>Chèques à expédier à :</b> <b>A libeller à l'ordre d'IPAC 81</b> <b>Avec au dos du chèque :</b> <b>la date du concours</b> <b>le numéro de dossier</b> <b>communiqué lors de</b> <b>l'acceptation de votre</b> <b>inscription en ligne</b> <b>le nom du chien</b> <b>le n° licence</b>	Mickaël ETIEMBLE 90 Impasse Montplaisir 31380 VILLARIES  Email : <a href="mailto:m.etiemble@yahoo.fr">m.etiemble@yahoo.fr</a> - Port : 06 64 24 52 72
<b>Clôture</b>	24 Septembre ou Avant le concours est complet
<b>Désistement</b>	Aucun désistement ne sera remboursé à moins d'être remplacé par quelqu'un en liste d'attente (et dans tous les cas aucun remboursement pour un désistement 48h à l'avance)

Pensez à apporter votre licence, le carnet de santé du chien, vos justificatifs 1er degré et votre bonne humeur. En attendant de vous accueillir nombreux dans une ambiance amicale, nous vous prions d'agréer nos salutations sportives et cynophiles.

Le président – M .Etiemble

**Fédération Quercy - Rouergue - Pyrénées**

---

**Pour l'obtention du Brevet, présentation obligatoire des originaux des 2 premières parties** (Brevet = 3 Exc avec 2 juges différents).

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements régissant les concours d'Agility et de la charte de déontologie des disciplines sportives de la SCC gérées par la CNEAC, et m'engage à les respecter.

Je déclare être en possession d'une Assurance Responsabilité Civile et dégage entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) qui pourraient survenir à moi-même ou à mon chien, ou être occasionnés par lui ou moi-même.